FFESSM GRAND EST

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins

Réunion du Comité Directeur Régional Grand Est
Samedi 04 mars 2023 à Verny (57)

Participants membres du comité directeur :
Bernard Schittly, Jean-Luc Ade, Thomas Anth,Isabelle Beth, Pascale Cêtre, Laurent Condenseau, David Debources, Anne-Yvonne Flores, Valérie Georgeon, Véronique Goehner, Michel Lambinet, Muriel Lavé, Dominique Leleu, Marielle Massel, Pascale Mignon, Nicolas Morel, Kathy Schmitt, Agnès Veron.
Chargés de mission : Christelle Guy (plongée handi), Valérie Heidt (quartiers sensibles et mixité sociale), Jérôme Carrière
Excusés : Vana Assis Santos, Pascale Beck-Carpentier, Pascal Chauvière, Pascal Hector,

Séance ouverte à 09h50.

Ordre du jour

Approbation PV du 19/11/2022

Dernier PV adopté à l'unanimité des présents

Le point financier : Véronique Goehner

- A 6 mois, on note une baisse des prises des licences, donc moins de recettes
- Retour sur l'AG de Strasbourg : coût 7 800 € bien géré (habituellement entre 8 000 € et 10 000 €)
- Régularisation des arriérés des repas facturés par Académos, nous n'avions pas reçu les factures depuis 2021. La location revient à 500 euros (partagée à 50% avec le codep 57 pour rappel).
- Salon de la plongée : 4 850 € soit un peu moins que l'année passée
- Rétrocession aux codep réglée fin 2022 : 28 520 €
- Achat analyseur* finalisé pour 11 600 €
- 16 000 euros à régler à la fédé (licences)
- Commissions : bonne gestion des budgets, pas d'imprévus.

* Analyseur : doit être utilisé à chaque formation TIV + à disposition à GDF pour tous les clubs
Qui peut l'utiliser ? Les formateurs TIV une fois formés, et le président de CTD.
Coût d'utilisation : gratuit
Consommables : il y en a très peu et sont pris en charge par le comité
Traçabilité de l'appareil : enregistrement sur VPDive, départ GDF et retour GDF (local technique GDF)
Jean-Luc se pose la question de la règlementation pour la responsabilité des résultats ?
- L'analyse n'a pas de caractère obligatoire mais de prévention
- L'appareil a une durée métrologique avec un étalonnage tous les 2 ans

Nota : pour les TIV Véro explique qu'elle ne fait plus les attestations, elle envoie une maquette à l'organisateur car c'est lui de toute façon qui reçoit le règlement.

Brevets et licences

Licences
- Prévisionnel 2023 = 9300 licences
- 8830 licences l'an passé
- Nous sommes en dessous du prévisionnel depuis 4 ans à la même période
- Répartition :
    - 8035 pratiquants + 17 aidants
    - 5401 H/2651 F soit 33% de femmes

Brevets : pas optimum à cette date, ils restent à venir.

Clubs : perte de 10 % de clubs et SCA depuis 2016, plusieurs raisons à cela.
- Il y a des clubs éphémères (cessions issues d'un autre club)
- Pendant covid maintien artificiel de clubs qui n'auraient pas survécus
- Problème trésorerie pour certains : coût piscine

Mais sujet à creuser : coûts piscines et absence de subvention, absence de relève de présidents de clubs

Renonciation au remboursement des frais

Rappel : les clubs ont désormais obligation de déclarer le montant des renonciations
Période : année civile (= année fiscale)
Nouveau modèle type présenté par Jean-Luc, il s'articule en 2 parties trajet et repas/hébergement

Items pris en charge
- frais km justifiés
- billets de train
- avion si besoin
- frais d'hôtel
- petits déjeuners
- repas
- frais de péage autoroutiers (sur facture)

Clause de déductibilité : le club doit avoir les moyens de rembourser les frais si cela leur était demandé par les bénévoles (obligation fiscale).

Texte à diffuser

> Les nouveaux tarifs de renonciation permettent aux bénévoles imposables d'être gagnants par rapport aux frais de remboursement. C'est le résultat de démarches concertées de beaucoup d'associations auprès du gouvernement, obtenu après bien des négociations. Il est très favorable aux bénévoles, hélas restreint aux bénévoles imposables. Cependant, il entraîne plus de contrôles pour Jean Luc notre trésorier adjoint et Véronique notre trésorière, qui sont chargés du contrôle. Aussi, merci de vouloir prendre connaissance des consignes jointes et de n'envoyer que des dossiers « complets ».
>
> Il convient de joindre le fichier Excel avec la date, le motif du déplacement, le kilométrage aller-retour, les factures de péage autoroutier, classées par numéro, comme sur le fichier, sous forme de scanner ou de photo, transformées en fichier PdF et reliées. Je m'explique : si vous avez 12 factures de péage autoroutier, merci de les « liasser » en les classant de 1 à 12 et de n'envoyer qu'un seul fichier. Idem pour les factures d'hôtel et de repas. Il nous faut une copie de toutes vos pièces (facture, ticket de carte bleue …). Les originaux devront être conservés par vos soins en cas de contrôle fiscal. Une facture de votre carte grise devra être jointe.

Le barème kilométrique appliqué déprendra de la fiscalité de votre voiture et du nombre de km parcourus. Le kilométrage retenu sera le km total, de toutes les actions « bénévoles », toutes associations confondues, y compris en dehors de la plongée, si vous êtes concernés. Puis, vous répartirez les kilomètres entre les différentes associations. Par exemple, vous avez fait 3000 km pour la commission technique, 2500 km pour le club, 1000 km pour le Codep et 500 km pour le secours populaire. Total : 7000 km. C'est donc le tarif fiscal de votre voiture x le barème km entre 5000 et 20 000 km qui s'appliquera à chacune des associations. Le fisc fera le contrôle de ce barème sur votre déclaration de revenu.
Le covoiturage reste à prioriser, pour respecter notre engagement en faveur du développement durable. Merci de ne pas appliquer de déduction lorsque vous avez bénéficié d'un covoiturage. Il y va de votre et de notre crédibilité.

Une fois les dossiers complets, ils devront être transmis au président de votre commission s'il s'agit d'une action pour une commission, ou à Jean Luc : Jean.luc.ade57@gmail.com **et** Véronique : tresorier@ffessmest.fr s'il s'agit d'une action comité.

Par égard à la surcharge de travail pour Jean Luc et Véronique, tout dossier non complet sera refusé.

Merci pour votre engagement en faveur de notre belle fédération. Merci pour votre renonciation au remboursement.

Bien amicalement.

Bernard SCHITTLY, pour le comité directeur régional Grand Est.

Demande auprès du comité pour :
- accord avec le texte diffusé
- accord avec les items pris en charge
- accord avec la fiche type mise à disposition pour les membres du CDR et les commissions

Validé à l'unanimité
Texte adopté à l'unanimité

Le point sur l'AG de Troyes

- Ne sera finalement pas à Troyes, en raison d'indisponibilité du lieu initial.
- Résidence du Lac à Mesnil Saint-Père (le conseil départemental accorde le même tarif)
- Mais limité à 31 chambres, si besoin il y a possibilité de réserver le complément dans une résidence à proximité.

Nos sportifs de haut niveau

- NAP : 4 ; Yan Ploetze CPS / Lola Guille UEP / Ariane Jacques UEP/ Maël Sleziak UEP
- Hockey Sub : 1 ; Arthur Bernet TPM
- Apnée Eau libre : 0
- Apnée piscine : 2 ; Jérôme Wolf - Bulles Langroise, Éric Marchal - Nancy Sport Subaquatique
- Apnée juges : 2 ; Olivia Fricker et Arnaud Ponche TPM

Total 9
La liste des inscrits en équipe de France non connue à ce jour.

Quelle ventilation pour les subventions destinées à cet usage ?
- ✓ subventions ANS 6 000 €
- ✓ subventions conseil régional Grand Est + une partie des 6 800 € annuels

A ajuster aux frais réels de ces athlètes ?

* Demande reçue de Jérôme Wolf pour une aide financière à la participation de son stage national obligatoire à St-Raphaël et déplacement en compétition au Koweït (championnat du monde).
Remarque du comité : le CD52 pourrait également être sollicité, ainsi que le club – il faudrait prendre contact avec les Bulles Langroise pour discuter à ce sujet.
Véronique propose que la Commission Apnée soit l'interface. Bernard contacte Daniel Gérard.
Accord du comité sur le principe d'aide.

Subventions ANS pour le Grand Est et CTAS

Subventions

- Ouverture de la campagne avec 3 semaines de retard
- Somme attribuée 53 023 €
    - inclus le Sport Haut Niveau 14 050 € région et clubs éligibles uniquement
    - et le challenge Oxyjeune 3 000 € région

Clubs éligibles : Sélestat, Uckange et Mulhouse
Actions OQP de la note de cadrage

<u>ANS campagne 2022 :</u>
15 demandes effectuées, dont 4 comptes-rendus Financiers
Une relance doit être faite pour que les CR financiers soit déposés

<u>ANS campagne 2023 :</u>
Aucune demande déposée à ce jour
Fin de campagne le lundi 3 avril 2023
Priorités : féminisation, rajeunissement des pratiquants, handicap

Modification de la composition du CTAS
Laurent et Bruno n'ont pas assez de disponibilités, ils ont demandé à se faire remplacer.

- Jean Luc ADE remplace Laurent CONDENSEAU (Codep 57)
- Michel DUFAUT remplace Bruno IUNGO (Club Diodon)

Validation par le CDR du changement de composition du CTAS Grand Est

Activité jeunes plongeurs

- Challenge Oxyjeune Régional : 2 juillet 2023 à la Piscine de l'Illberg à Mulhouse
- Challenge Oxyjeune National : Toulouse le 4 novembre 2023

Il y a un règlement et des épreuves prédéfinies : diffusion aux clubs via VPDive et par mail pour les inscriptions.
Challenge ouverts aux jeunes de 8 à 18 ans y compris Handi.

Remplacera en 2023 les rencontres régionales jeunes prévues en piscine (année test)

<u>Objectif</u> : alternance des activités piscine et activités en milieu naturel en régions.

Activité Handisub

Une réunion en visio a été menée avec les différents référents départementaux.

Pascal Hector prend la relève dans le 68 et a un projet dont Christelle se fait le relais :

Un programme d'initiation pour des mineurs en situation de handicap est en mesure de voir le jour lors des vacances de printemps du 17/04 au 21/04 à la piscine de Tagolsheim, à proximité d'Altkirch.
Deux publics visés : déficients sensoriels issus du Phare à Mulhouse et déficients psychiques, cognitifs et mentaux issus de l'IME Jules Verne à Mulhouse.
Pour un ou plusieurs groupe(s) sur un ou plusieurs jour(s) et faire découvrir la pratique libre et en scaphandre.

Budget :

La location de la piscine suivant les simulations reviendra entre 500 et 1200€.

- ✓ Prix ligne d'eau : 40 €/heure
- ✓ Nombre de lignes : 3
- ✓ Durée : 2 heures
- ✓ Coût total de la location : 40*3*2*4(jours) = 960 €

Pass collectif jeunes avec assurance individuelle 120 €.

* Pascal aimerait donc savoir si ce projet rencontre l'adhésion du COREG et de sa commission Handi mais aussi dans quelle mesure un accompagnement financier est envisageable ?
* Le comité précise que s'agissant d'une action départementale, celle-ci devrait en principe être prise en charge et gérée par le Codep 68 qui devra être sollicité en amont. Le projet est bien sûr bienvenu, à suivre.

Christelle remercie Véronique d'avoir repris la gestion du Projet synergie qui se décline en deux parties :

- Stage Handi national en Égypte avec 90 participants.
- Un projet Erasmus+ est en cours pour la réalisation de standards de communication (1ère rencontre en Belgique) au niveau national, avec les e-learning.

Newsletter – Pascale Cêtre

Contenu

- Définition du contenu en cours
- Format des articles : 1 titre et peu de texte / 1 photo / 1 lien pour accéder aux informations.
- Actions réalisées : lien vers les photos ou une vidéo
- L'absence de transmission de contenu des commissions reste une problématique. Les articles sont nécessaires, peu importe le support.

Diffusion

- Liste emails (gestion de la source) accord en cours d'import des adresses nationales
- Utilisation d'outils dédiés/VPDive
- Périodicité : tous les 2 mois semble une bonne option après tour de table.
- Gestion des abonnements : S'abonner/se désabonner
- Analyse des ouvertures/click
- Plusieurs Newsletters ?

BP JEPS : le point d'avancement

- Environ 110 réponses positives, dont 6 hors commission technique (sans scaphandre)
- Divers contacts en cours :
  CREPS IDF, Montpellier, Bordeaux, Antibes, Reims
- Attente de la réponse de Reims très intéressé – période d'hiver ciblée

Question de la commission PSP

La commission PSP du Grand Est souhaite demander au Comité régional une aide supplémentaire de 150 euros pour boucler sa saison 2022-2023.

- Rentrées de cartes de niveau en recettes (erreur de novice)
- Mais dépenses tirées vers le bas : salles et piscines gratuites (merci à Muriel Lavé - championnat régional à venir à Vittel et à Dom Leleu - examen EF1).
- Aide accordée de moitié par rapport à ce qui était envisagé en début de saison, mais a tenu à réaliser quasiment toutes les actions prévues initialement, et même au-delà (3 formations arbitres, 3 formations JF1, 3 formations escorte réalisées sur cette saison).

Demande validée par le comité

Organisation de la réunion budgets de juin 2023

Samedi 10 juin : Rapport d'activité / budget des commissions en présentiel
Repas en commun
Occasion de présenter Académos aux présidents de commission
* Pas d'obligation de présence des membres du comité en dehors du bureau restreint.

Dimanche 11 juin matin : synthèse des demandes avec le comité au complet.
Dimanche 11 après-midi : conseil des Codep

AG 2024

L'AG de novembre 2024 est une AG élective
Changement de statuts prévus en raison des modifications de la loi de démocratisation du sport.
Lieu central à prévoir : Metz ou Tomblaine car Verny ne sera sûrement pas prêt.

Date : 16/17 novembre à confirmer
Lieu : Tomblaine à confirmer (Dominique Leleu en charge).

Rappel des prochaines dates :
AG régionale 2023 : Mesnil Saint-Père les 18 & 19 novembre 2023
AG nationale 2023 : Bordeaux le 2/3 décembre 2023

Les réunions de comité :

- **10 & 11 juin 2023,** Verny, élargie aux commissions et aux Codep
- **2 septembre 2023,** GdF**,** comité restreint
- **18 novembre 2023,** Mesnil Saint-Père, élargie aux commissions et aux Codep

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 15H17

Bernard Schittly
Président

Marielle Massel & Kathy Schmitt
Secrétaires de séance